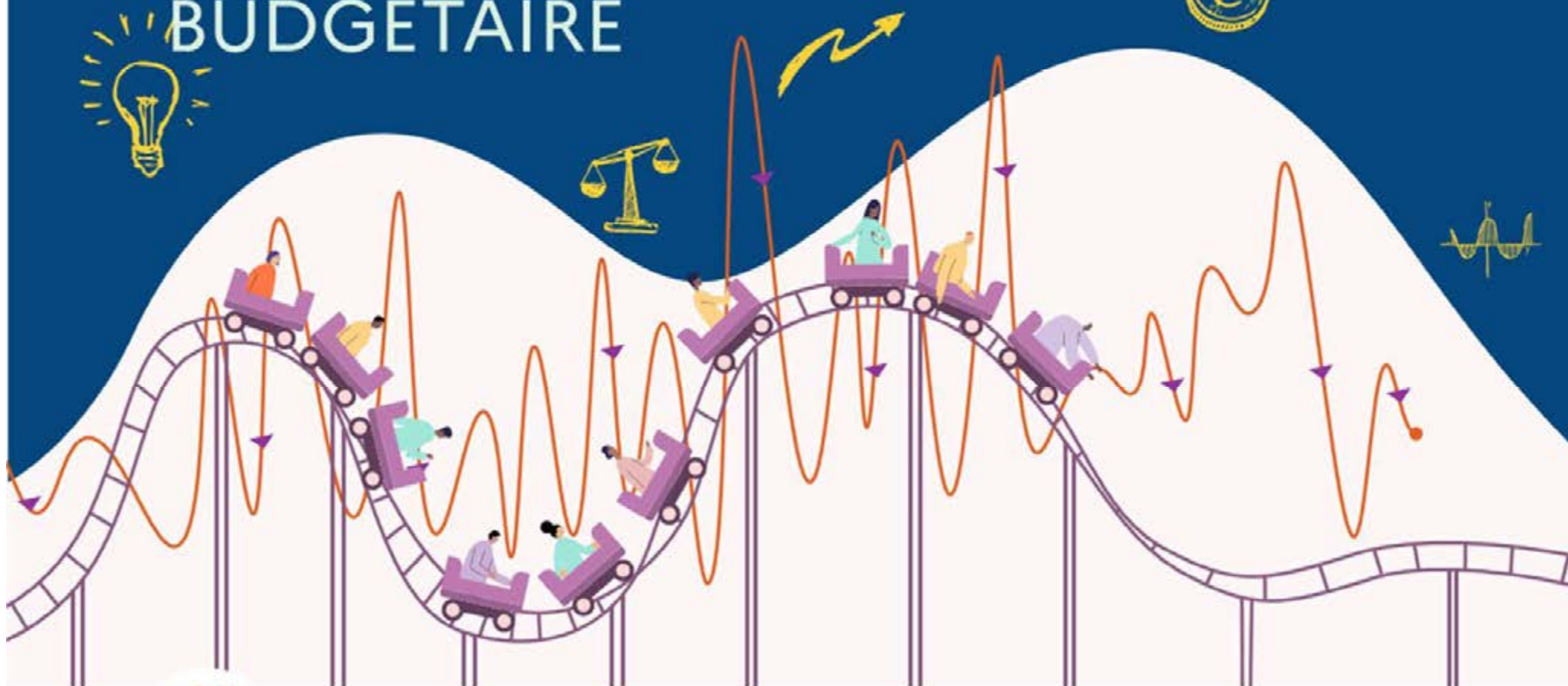


DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



COMMUNE LE MENÉ

Conseil municipal du 10 mars 2026

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le budget est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 hab. et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 10 semaines (article L.5217-4 du CGCT) précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Sont ainsi évoqués :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

SOMMAIRE

1 - Le contexte économique et financier (page 3)

1A - Le contexte mondial

1B - Le contexte national

1C- Le contexte départemental

1D - Le contexte intercommunal

2/ La situation et les orientations financières (page 6)

2A - Budget commune

2B - Budget eau (page 16)

2C - Budget chaufferies bois (page 21)

2D - Budget immobilier à vocation artisanale et commerciale (page 23)

2E - Budget transports (page 24)

2F - Budget panneaux solaires (page 25)

2G - Budget stations-services (page 26)

2H - Budgets lotissements (page 27)

1-LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1A - Le contexte mondial

La croissance mondiale face à de nombreux défis

Contexte géopolitique incertain 	Perspectives de croissance modeste 	Le risque inflationniste est écarté en Europe 	Les banques centrales normalisent leurs politiques
--------------------------------------------	-----------------------------------------------	----------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------

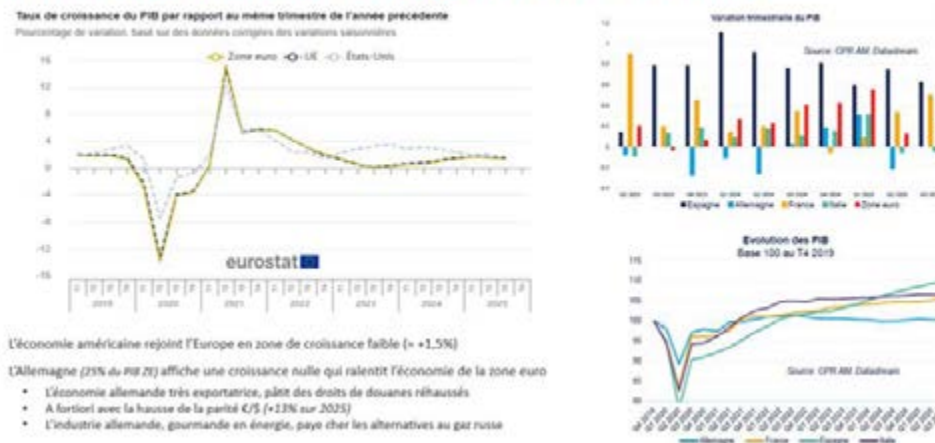
- La croissance économique mondiale faiblit, l'Europe résiste mais pâtit du ralentissement de l'Allemagne
- La BCE a normalisé sa politique monétaire en stabilisant son taux directeur à 2% en ligne avec l'inflation revenue dans sa cible de 2%
 - Aux USA la Fed est moins avancée dans sa normalisation face à une inflation moins sous contrôle (3% en octobre)
- Les tensions géopolitiques exacerbées pèsent toujours sur la conjoncture économique mondiale
- Les indicateurs d'activité économique (PMI Composite) suggèrent néanmoins un rebond en Europe mais la France fait exception

Perspectives de croissance faible, ralentissement globale



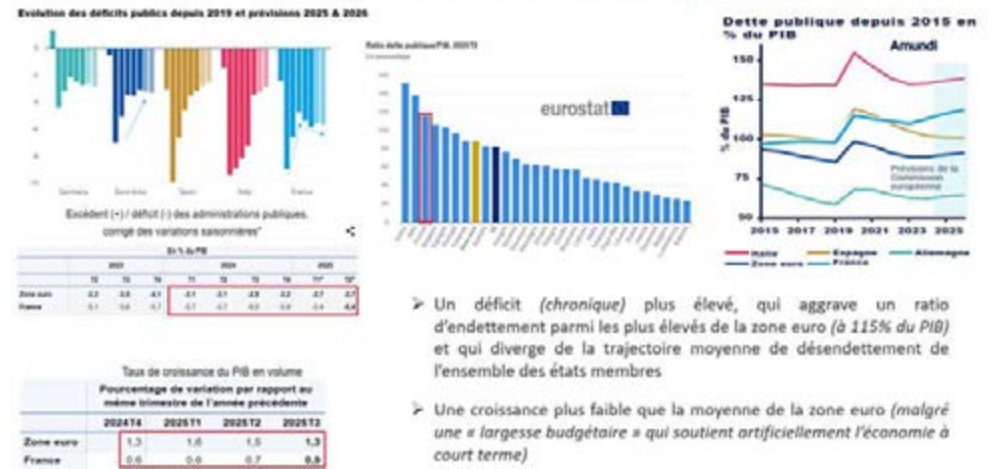
- Le ralentissement est mondial, aucune zone n'est véritablement épargnée.
- La croissance mondiale devrait faiblir en 2026 pour la 5^{ème} année consécutive.
- Les PMI composite (indicateurs avancés d'activité économique) suggèrent une embellie en zone euro où la croissance devrait se maintenir dans les prochains mois mais à un niveau faible (autour de +1%).
- La France fait exception et contribue négativement à la croissance de la zone euro.

Croissance molle en Europe et aux Etats-Unis



- L'économie américaine rejoint l'Europe en zone de croissance faible ($\approx +1,5\%$)
- L'Allemagne (25% du PIB ZI) affiche une croissance nulle qui ralentit l'économie de la zone euro
 - L'économie allemande très exportatrice, pâtit des droits de douanes réhaussés
 - A fortiori avec la hausse de la parité K/S (+13% sur 2025)
 - L'industrie allemande, gourmande en énergie, paye cher les alternatives au gaz russe

La France se démarque nettement en Europe actuellement



- Un déficit (chronique) plus élevé, qui aggrave un ratio d'endettement parmi les plus élevés de la zone euro (à 115% du PIB) et qui diverge de la trajectoire moyenne de désendettement de l'ensemble des états membres
- Une croissance plus faible que la moyenne de la zone euro (malgré une « largesse budgétaire » qui soutient artificiellement l'économie à court terme)

1B - Le contexte national

Taux de croissance du PIB (en volume)

- + 0,9% en 2025 contre 1,1 % en 2024 et 0,9 % en 2023
- + **1,0 % en 2026**

Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)

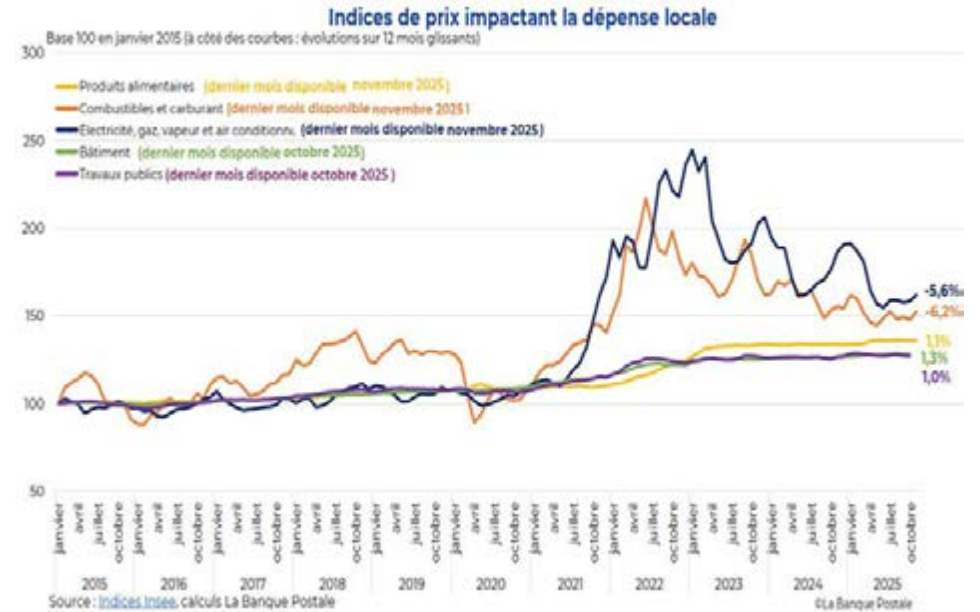
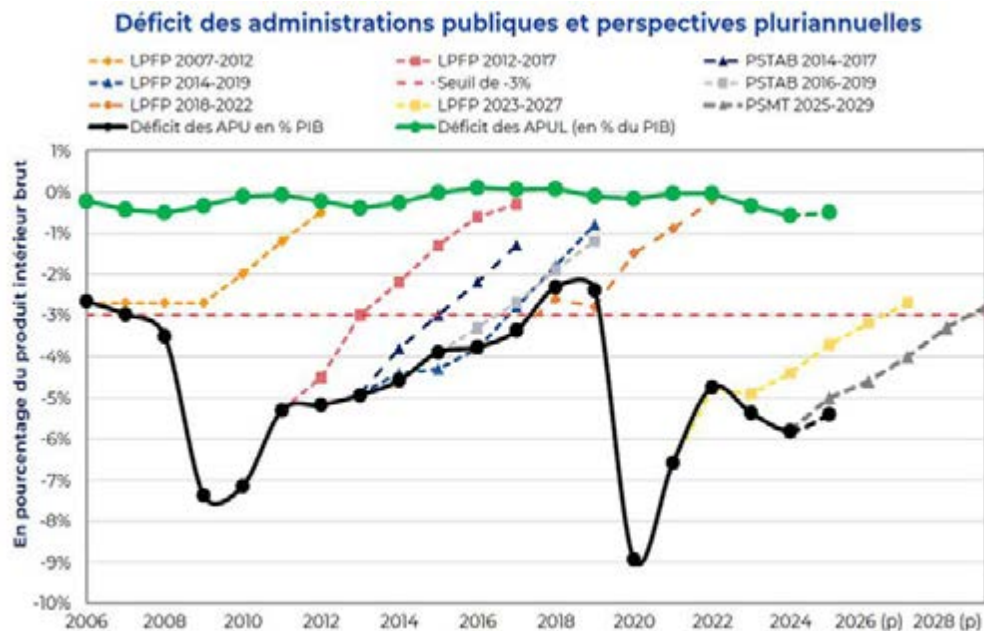
- + 0,9 % en 2025 contre 2,1 % en 2024 et 4,9 % en 2023
- + **1,3 % en 2026**

Taux d'intérêts

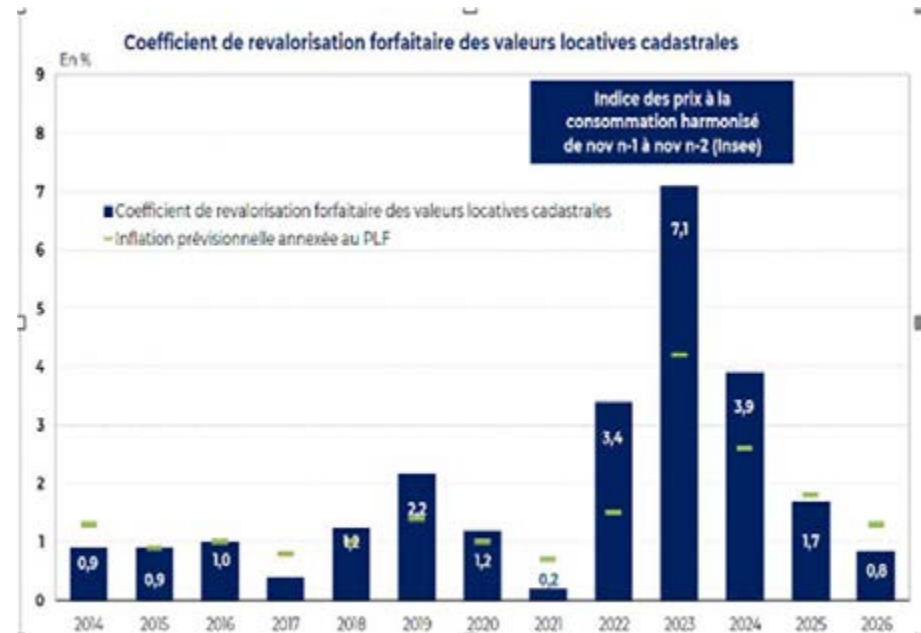
- Après la remontée brutale de 2022, assouplissement progressif des conditions fixées par la Banque Centrale européenne, mais forte incertitude sur les marchés financiers résultant du contexte politique.

Déficit public

- 5,1 % du PIB en 2025 après 6,1 % en 2024 et 5,5 % en 2023.
- + **4,6 % du PIB en 2026**



Le déficit des APUL (Administrations Publiques Locales) devait être de 3,7 % du PIB en 2025, il atteint 5,4 %.



1C - Le contexte départemental

Le Président du département des Côtes-d'Armor a annoncé en septembre 2024 la suppression de 60 postes sur 3 ans en raison de la situation financière de la collectivité. Celle-ci doit en effet faire face comme beaucoup d'autres départements à une baisse importante de ses recettes (droits de mutation,...) et une hausse de ses dépenses sociales. Le Département s'est engagé à ne pas rogner sur les montants non sollicités du Contrat de Territoire 2022-2027 (673 935 € - 995 000 € sur contrat 2016-2021). Les emplois associatifs sont pour l'instant maintenus.

1D - Le contexte intercommunal*

Pour rappel, la chambre régionale des comptes avait été saisie par la Préfecture des Côtes-d'Armor au motif que le Compte Administratif 2022 de Loudéac Communauté Bretagne Centre présentait un déficit conformément à l'article L.1612-20 du C.G.C.T. (déficit supérieur à 5 % des recettes de la section de fonctionnement).

Par ailleurs, il est important de noter que Loudéac Communauté Bretagne Centre présente une prospective plus qu'inquiétante puisque le remboursement des emprunts ne pourrait plus être assuré en 2027 en raison du PLF 2026 (-1,6 M€ de recettes) et de la fin de la restructuration de la dette. Le rapport prévoit également une explosion des dépenses du CIAS (3 000 000 € en 2027 contre 900 000 € en 2026). De plus, leur prospective en date du 27/11/2025 ne tient pas compte de l'impact des emprunts contractés, à savoir : 6 000 000 € d'emprunts sur la période 2026-2027.

EPARGNE NETTE				
2024	2025	2026	2027	2028
4 964 518 €	3 090 691€	1 673 884 €	- 212 476 €	- 161 373€

Avec un encours de dette de 34 M€ fin 2025, la capacité de désendettement serait supérieure à 9 années en 2026 sans application du PLF 2026.

Dès lors des lendemains difficiles sont à prévoir pour l'intercommunalité et on peut légitimement s'interroger sur la pérennité de la Dotation de Solidarité Communautaire dans sa version actuelle.

Il n'est à priori pas envisagé d'impacter la Dotation de Solidarité Intercommunale ni les aides à l'économie, l'agriculture, les dispositifs d'accompagnement des communes pourtant sur l'un des tableaux on peut lire « hors évolution AC-DSC ». Que faut-il entendre ?

La prospective ne fait pas apparaître d'augmentation des taux de fiscalité (CFE, THRS, TFB, TFNB).

Concernant l'assainissement, l'encours de la dette est passé de 4 M€ en 2020 à 25 M€ en 2025 ce qui entraîne une hausse de la redevance de 15 % sur 3 ans (2025-2026-2027) puis de 3 % par an afin de pouvoir équilibrer le budget.

Le taux de TEOM est passé de 13 % en 2024 à 15,57 % en 2025. Il sera de 15,50 % en 2026. A compter du 1er janvier 2027, la TEOMi sera instaurée.

Les taux de fiscalité sont inchangés pour 2026.

* informations issues du document provisoire.

2 – LA SITUATION ET LES ORIENTATIONS FINANCIERES DU MENE

2A-Budget commune

La population légale 2025 est de 6 556 habitants pour 3 891 foyers fiscaux mais la part des foyers non imposable s'établit à 61,3 % contre 53,8 % en moyenne pour les communes de la même strate sur le département. Outre ce faible taux de foyers imposables, le revenu fiscal moyen par foyer (24 399 €) est plus faible que la moyenne départementale (29 003 €).

Principaux constats

L'exercice 2025 s'est mieux passé que prévu en raison de recettes plus importantes (+ 177 000 €) et de dépenses de gestion plus faibles (- 137 363 €).

L'épargne brute estimée à 1 766 690 € ressort finalement à 2 081 215 €.

L'épargne nette estimée à 1 145 914 € ressort finalement à 1 470 439 €.

Le niveau de dépenses d'investissement s'est élevé à 2,75 M€ en 2025 pour une prévision de 5,42 M€ soit un taux de réalisation de 51 %.

Pour financer ces investissements, la commune a :

- obtenu des subventions à hauteur de 181 241 €
- perçu du FCTVA à hauteur de 426 000 €
- bénéficié de cessions à hauteur de 391 500 €

Le reste étant couvert par l'épargne nette. L'emprunt prévisionnel de 1,4 M€ n'a pas été réalisé.

Au 31/12/2025, 1,25 M€ de dépenses d'investissement sont encore engagées mais aussi 656 000 € de subventions d'investissement.

Le fonds de roulement fin 2025 est de 2 M€ soit l'équivalent de 83 jours de dépenses de gestion. Il sera ramené à 45 jours dans les années à venir.

L'année 2026 devrait être marquée par :

- une inflation faible,
- une forte baisse des recettes de fonctionnement en raison de la perte à hauteur de 20 % des compensations relatives au foncier bâti industriel,
- une augmentation des dépenses de personnel en raison principalement de l'augmentation des cotisations CNRACL (retraite).

La capacité d'autofinancement de la commune chuterait à 893 440 €.

Les recettes de gestion

En 2025, les recettes de gestion s'élèvent à 10,95 M€. Sur la période 2022-2024, elles évoluent de 2,38 % par an contre 1,46 % sur la période 2017-2021. **Par rapport à 2021, elles ont évolué de 1 100 484 €.**

2021	2022	2023	2024	2025	2026e
9 853 709 €	10 204 097 €	10 384 667 €	10 787 481 €	10 954 193 €	10 566 991 €

Les recettes de fonctionnement pour le Mené sont supérieures aux collectivités de même strate. En 2024, ces recettes étaient de 1 700 €/habitant pour le Mené contre une moyenne de 1 350 €/habitant pour les communes de la même strate.

Pour 2026, ces recettes sont estimées à 10.57 M€ essentiellement en raison de la baisse de 20 % des compensations du foncier bâti des locaux industriels (- 302 716 €).

1. Les recettes fiscales pour 46 %

Les recettes fiscales en 2025 s'élèvent à **5,04 M€** soit **46 % des recettes de gestion.**

	2024	2025	≠	2026e	≠
Impôts directs	2 329 110 €	2 303 209 €	- 25 901 €	2 417 219 €	+ 114 010 €
AC	1 967 298 €	1 967 298 €		1 967 298 €	
DSC	315 402 €	316 608 €	+ 1 206 €	316 608 €	
DMTO	162 817 €	181 823 €	+ 19 006 €	160 000 €	- 21 823 €
FNGIR	181 536 €	181 536 €		181 536 €	
FPIC (r-p)	74 481 €	68 064 €	- 6 417 €	63 284 €	- 4 780 €
Taxes pylônes	18 420 €	19 383 €	+ 963 €	19 538 €	+ 155 €
Autres fiscalité	2 100 €	1 297 €	- 803 €	0 €	- 1 297 €
Dégrvt JA				- 5 000 €	- 5 000 €
TOTAL	5 051 164 €	5 039 218 €	- 11 946 €	5 120 483 €	+ 81 265 €

Après avoir été revalorisées de 7,1 % en 2023, 3,9 % en 2024 et 1,7 % en 2025 les bases fiscales devraient être revalorisées de 0,8 % en 2026. **Les taux n'ont pas été augmentés par le conseil municipal depuis 2017.** Au taux communal est simplement venu se greffer le taux départemental. En effet, la suppression progressive de la TH sur les résidences principales est compensée intégralement, à compter de 2021 par le transfert de la part départementale de TFPB. Cette compensation est garantie par le mécanisme dit du « coefficient correcteur ».

Avec la baisse de la compensation du foncier bâti des locaux industriels le coefficient correcteur diminue de 85 581 €.

Les recettes fiscales ont baissé en raison de l'augmentation du dégrèvement de 20 % à 30 % des terres agricoles avec une compensation restée à 20 % et de la meilleure appréhension de l'outil GmBI.

Les recettes fiscales se décomposent en 3 recettes :

- taxe habitation résidence secondaire (THRS)
- taxe foncier bâti (FB) auquel est déduit un coefficient correcteur
- taxe foncier non bâti (FNB).

	THRS	FB	Coefficient-Correcteur	FNB	TOTAL
2022	130 080 €	2 849 454 €	- 1 285 357 €	364 348 €	2,06 M€
2023	141 343 €	3 077 542 €	- 1 390 980 €	390 573 €	2 22 M€
2024	143 536 €	3 259 864 €	- 1 480 914 €	404 286 €	2,33 M€
2025	107 421 €	3 357 607 €	- 1 527 037 €	362 661 €	2,30 M€
2026e	108 279 €	3 384 833 €	- 1441 456 €	365 563 €	2,42 M€

Les attributions de compensation (AC) sont stables et s'élèvent à 1 967 298 €. Ces attributions de compensation sont un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en FPU et ses communes membres et ont pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et ses communes membres.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est calculée sur la base de 53,42 €/habitant avec déduction désormais de l'évolution du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). En effet, Loudéac Communauté Bretagne Centre a proposé une répartition dite « dérogatoire libre » du FPIC mais du fait d'absence de vote à l'unanimité des

communes membres, une répartition de droit commun a été appliquée à compter de 2022. Le montant FPIC versé en 2025 à l'ensemble intercommunal s'élève à 1 225 786 € dont 447 988 € pour LCBC. La répartition du FPIC est marquée par la réforme des indicateurs financiers. Une fraction de correction était appliquée à 100 % en 2022 et va décroître chaque année pour atteindre 0 % en 2028. Pour 2026, le montant prévu pour le FPIC est de 63 284 €.

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) ont augmenté en 2025 et s'élèvent à 181 823 €.

2021	2022	2023	2024	2025	2026e
251 476 €	236 164 €	201 526 €	162 817 €	181 823 €	160 000 €

Par prudence, les DMTO sont estimés à 160 000 € en 2026.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est stable depuis 2016 et s'élève à 181 536 €.

La taxe pylône est estimée pour 2026 à 19 538 € (la révision étant calculée sur la base d'une évolution FB national).

Depuis 2019, les communes peuvent percevoir 20 % d'IFER sur l'installation ou la reconstruction d'éoliennes sur son territoire.

2. Les dotations / participations pour 39 %

Les dotations en 2025 s'élèvent à **4,27 M€, soit 39 % des recettes de gestion.** En 2026, ces recettes sont estimées à **3,97 M€.**

	2024	2025	≠	2026e	≠
DGF	2 043 788 €	2 086 129 €	+ 42 341 €	2 086 129 €	
Compensation TH-TF	1 570 954 €	1 621 278 €	+ 50 324 €	1 318 562 €	- 302 716 €
CEJ – Séjours – Argent de poche	361 544 €	372 347 €	+ 10 803 €	375 500 €	+ 3 153 €
TS cantines et petits déjeuners	134 233 €	124 231 €	- 10 002 €	135 000 €	+ 10 769 €

FCTVA- (FCT)	26 513 €	17 244 €	- 9 269 €	20 000 €	+ 2 756 €
DTS	17 985 €	9 500 €	- 8 485 €	9 500 €	
Mosaïque	13 500 €	13 000 €	- 500 €	18 500 €	+ 5 500 €
Frais d'élections / recensement	2 419 €	12 964 €	+ 10 545 €	0 €	- 12 964 €
Service Minimum d'accueil	1 048 €	2 759 €	+ 1 711 €	1 000 €	- 1 759 €
Autres participations	4 120 €	5 714 €	+ 1 594 €	3 113 €	- 2 601 €
TOTAL	4 176 104 €	4 265 166 €	+ 89 062 €	3 967 304 €	- 297 862 €

Après des augmentations successives de 290 M€ en 2023 et 2024 (1ère depuis 2011) puis 150 M€ en 2025, l'enveloppe globale de la DGF devrait être gelée en 2026.

Le mécanisme d'écêtement de la DGF avait été suspendu en 2023 pour être réactivé en 2024 mais moins fortement (- 4 212 €) et en 2025 (- 22 531 €). La part voirie a augmenté à la suite du recensement de la voirie (+ 17 657 €). Les communes situées en zone France Ruralité Revitalisation (FRR) ont vu en 2025 la DSR fraction péréquation augmentée par un coefficient de 1,2. La prospective est établie sur l'hypothèse d'une DGF stable.

Avec la suppression de la TH, les indicateurs financiers ont été revus. On estime que la réforme des indicateurs financiers n'aurait pas d'impact significatif sur la DGF de la commune. Pour rappel, la loi de finances 2024 prévoit pour les communes nouvelles que la part de garantie est égale à la différence (positive) entre :

- la DGF perçue en 2023 pour les communes nouvelles créées jusqu'au 01/01/2023 indexés sur le taux d'évolution national de la DGF
- et le montant de la DGF résultant des calculs.

Ce mécanisme permettra de garantir un niveau de DGF 2026 à minima égal à 2 039 643 €

	2022	2023	2024	2025	2026e
DGF	1 937 424 €	1 989 195 €	2 043 788 €	2 086 129 €	2 086 129 €
Dotations Forfaitaire	1 448 673 €	1 450 998 €	1 446 879 €	1 425 365 €	
DSR	488 751 €	538 197 €	596 909 €	660 764 €	
<i>DSR - Fraction bourg centre</i>	<i>301 241€</i>	<i>333 393 €</i>	<i>360 519 €</i>	<i>377 858 €</i>	
<i>DSR - Fraction péréquation</i>	<i>187 510 €</i>	<i>204 804 €</i>	<i>236 390 €</i>	<i>282 906 €</i>	

Depuis les réformes fiscales de 2021, le budget commune perçoit une compensation taxe foncière (1 621 278 € en 2025) en contrepartie essentiellement de la perte de Taxe Foncière sur les locaux industriels. Dans le cadre du redressement des finances publiques, il était prévu de réduire de 25 % le montant de la compensation pour 2026 ce qui aurait représenté une perte de 376 000 €. La diminution de la compensation est ramenée à 20 % ce qui représente une perte de recettes de 302 716 €.

Les participations au titre du Contrat Enfance Jeunesse, des séjours et du dispositif argent de poche, dont essentiellement les recettes CAF, sont estimées à 375 500€.

La compensation financière forfait social cantine est versée par l'État pour 3 ans à la suite de la délibération du conseil municipal du 20 mai 2021. Elle représente un montant de 124 231 € en 2025. Le dispositif devrait s'arrêter en juin 2027.

Point de vigilance : Pour la deuxième année consécutive, il était prévu que les recettes du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien de la voirie ou des bâtiments publics et l'informatique soient supprimées. Cette proposition n'est pas passée.

Le montant des **dotations titres sécurisés** devrait être stable en 2026 et correspondre au minimum prévu par l'État.

Le Département devrait également diminuer sa participation à la culture mais d'autres financements vont être sollicités.

3. Les autres produits de gestion courante pour 8 %

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 899 807 € en 2025 soit 8 % des recettes de gestion et sont estimés à 835 2025 € pour 2026 avec un reversement de l'excédent du budget panneaux solaires à hauteur de 35 000 €. La subvention en faveur des Maisons France Services atteint désormais 55 000 €.

Avec la nouvelle gendarmerie, les recettes locatives devraient progresser en 2027.

La commune a reçu 2 dons en 2025 pour un montant de 32 813 €. Les frais liés aux démolitions des maisons situées à Bransac et Langaspré ont été facturés pour un montant de 26 605 €.

	2024	2025	≠	2026e	≠
Locations : logements et salles municipales	656 801 €	725 021 €	+ 68 220 €	745 200 €	+ 20 179 €
Excédent budget annexe	110 000 €	40 000 €	- 70 000 €	35 000 €	- 5 000 €
Subvention MFS	45 000 €	55 000 €	+ 10 000 €	55 000 €	
Dons	0 €	32 813 €	+ 32 813 €	0 €	- 32 813 €
Facturation périls	0 €	26 605 €	+ 26 605 €	0 €	- 26 605 €
Remboursement de frais, sinistres, autres	11 744 €	20 368 €	+ 8 624 €	0 €	- 20 368 €
Total	823 545 €	899 807 €	+ 76 262 €	835 205 €	- 64 602 €

4. Les produits des services pour 6 %

Les produits des services s'élèvent à **701 099 € en 2025** soit **6 %** des dépenses de gestion et sont estimés à **643 999 € pour 2026**.

	2024	2025	≠	2026e	≠
Cantine / garderie	184 263 €	207 979 €	+ 23 716 €	204 600 €	- 3 379 €
ALSH séjours et jeunesse	83 244 €	89 512 €	+ 6 268 €	84 000 €	- 5 512 €
Multi-accueil	63 233 €	58 455 €	- 4 778 €	52 000 €	- 6 455 €
Mise à disposition de personnel	173 648 €	155 664 €	- 17 984 €	160 773 €	+ 5 109 €

Redevance occupation Domaine Public	31 469 €	37 329 €	+ 5 860 €	37 814 €	+ 485 €
Régie Mosaïque	11 363 €	15 138 €	+ 3 775 €	14 370 €	- 768 €
Régie Squash	544 €	1 544 €	+ 1 000 €	1 200 €	- 344 €
APC	48 060 €	48 672 €	+ 612 €	48 672 €	
Charges locatives	25 786 €	26 631 €	+ 845 €	26 500 €	- 131 €
Concessions	9 400 €	14 715 €	+ 5 315 €	9 000 €	- 5 715 €
Vente de terrains	0 €	28 530 €	+ 28 530 €	0 €	- 28 530 €
Autres	15 569 €	16 930 €	+ 1 361 €	5 070 €	- 11 860 €
Total	646 759 €	701 099 €	+ 54 340 €	643 999 €	- 57 100 €

Les dépenses de gestion

En 2025, les dépenses de gestion s'élèvent à **8.87 M€**. Sur la période 2022-2025, elles évoluent de 3,11 % par an contre - 0,86 % sur la période 2017-2021. **Par rapport à 2021, elles ont évolué de 1 604 368 €.** Les années 2020-2021 ont été marquées par la crise sanitaire et une baisse des charges à caractère général en raison de l'arrêt de certains services.

2021	2022	2023	2024	2025	2026e
7 268 610 €	8 077 420 €	8 353 237 €	8 696 438 €	8 872 978 €	9 046 111 €

Les dépenses de fonctionnement pour le Mené sont supérieures aux collectivités de même strate. En 2024, ces dépenses étaient de 1 530 €/habitant pour le Mené contre 1 207 €/habitant en moyenne pour les communes de même strate.

Pour 2026, ces dépenses sont estimées à 9,05 M€ avec une inflation à hauteur de 1,3 %.

Les charges de fonctionnement se décomposent en :

	2024	2025	≠	2026e	≠
Charges de personnel	4 804 072 €	4 932 365 €	+ 128 293 €	5 030 866 €	+ 98 501 €
Atténuation de charges	-85 866 €	- 56 534 €	- 29 332 €	- 50 000 €	- 6 534 €
Charges à caractère général	2 771 630 €	2 864 951 €	+ 93 321 €	2 887 486 €	+ 22 535 €
Autres charges de gestion	992 353 €	907 338 €	- 85 015 €	1 008 481 €	+ 101 143 €
Charges financières	208 747 €	187 628 €	- 21 119 €	170 155 €	- 17 473 €
Charges exceptionnelles	5 502 €	1 307 €	- 4 195 €	0 €	- 1 307 €
Provisions	0 €	35 923 €	+ 35 923 €	0 €	- 35 923 €
Total dépenses de gestion	8 696 438 €	8 872 978 €	+ 176 540 €	9 046 989 €	+ 174 011 €

1. Les charges de personnel pour 56 %

Les charges de personnel en 2025 s'élèvent à 4.93 M€ soit 56 % des dépenses de gestion. Néanmoins, si l'on déduit les remboursements sur charges de personnel (59 189,52 €) et les mises à disposition du personnel (155 664,21 € : budgets annexes ; associations...) le ratio tombe à 53 %. Elles ont progressé de 335 096 € par rapport à 2023 et sont estimées à 5,03 M€ en 2026.

En 2024, les charges de personnel étaient de 723 €/habitant pour le Mené contre 628 €/habitant en moyenne pour les communes de même strate.

Rappel des obligations qui se sont imposées à la collectivité :



012	Réel 2024	4 804 072 €
	Réel 2025	4 932 365 €
	Estimation 2026	5 030 866 €
	soit	+ 98 501 €
	- Hausse CNRACL	+ 80 000 €
	- 8 stagiairisations courant 2025 répercutés en année pleine	+ 40 000 €
	- Carrière et régime indemnitaire	+ 24 000 €
	- Participation employeur santé	+ 6 500 €
	- Versement mobilité	+ 2 250 €
	- Baisse <u>ircantec</u> liée aux 8 stagiairisations	-6 000 €
- Recensement population	-41 500 €	
- Deux recrutements bâtiments (remplaçant <u>denis</u> + remplaçant A. Perrin) et autres (Dany, remplacements éventuels, apprenti...)	+ 140 500 €	
- Mouvements personnels (départ S. <u>Nantier</u> , M. Rolland, L. Dumitru, ...); baisse ETP éduc propreté, baisse rémunération absence maladie, taux <u>AT</u> ...	-150 000 €	

2. Les charges à caractère général pour 32 %

Initialement estimées à **2,88 M€**, les charges à caractère général en 2025 s'élèvent à **2.86 M€ soit 32 % des dépenses de gestion**. Elles sont estimées à **2,89 M€ sur la base d'une inflation à 1,3 %**.

Le poste électricité a progressé en 2025 (272 699 €) par rapport à 2024 (246 423 €). Cette augmentation est liée à des régularisations d'EDF (73 204 €) alors que depuis le 1^{er} janvier 2025, le marché électricité a été confié à Total Energies dans le cadre du groupement de commandes géré par le SDE 22. Le poste électricité est estimé à 230 000 € pour 2026. Il était monté à 296 191 € en 2023.

Le poste chauffage bois s'élève à 130 349 € et est estimé à 105 000 € pour 2026. Toutes les régularisations de décembre sont passées sur l'exercice 2025.

Le poste carburant a bénéficié de la baisse du coût des carburants.

Le poste fournitures de petit équipement est stable et est estimé à 183 150 € pour 2026.

Le poste entretien voirie a baissé en 2025 (148 341 €) par rapport à 2024 (180 037 €) en raison d'une baisse des travaux de curage et de PATA.

Le poste maintenance a augmenté en 2025 (151 418 €) par rapport à 2024 (97 539 €) essentiellement en raison de la maintenance informatique désormais entièrement gérée par AiO alors qu'auparavant la prestation était assurée par des techniciens du CDG22 (imputation différente).

Les frais de repas facturés par le CCAS ont progressé notamment en raison de l'augmentation de 8,42 % du prix des repas intervenue en cours d'année. Ce poste est estimé à 528 600 € en 2026.

Le poste autres services extérieurs (repas facturés par le Collège, activités payantes service éducation, divers) a progressé notamment en raison du séjour ski (pas de séjour en 2024) et de l'acompte versé pour la réservation du séjour à la montagne. Ce poste est estimé à 101 700 € en 2026.

	2024	2025	≠	2026e	≠
Electricité	246 423 €	272 699 €	+ 26 276 €	230 000 €	- 42 699 €
Chauffage bois	115 866 €	103 349 €	- 12 517 €	105 000 €	+ 1 651 €
Carburants	94 799 €	88 087 €	- 6 712 €	101 000 €	+ 12 913 €
Fournitures de petit équipement	195 950 €	192 819 €	- 3 131 €	183 150 €	- 9 669 €
Entretien voirie	180 037 €	148 341 €	- 31 696 €	149 000 €	+ 659 €
Maintenance	97 539 €	151 418 €	+ 53 879 €	146 715 €	- 4 703 €
Repas CCAS	471 657 €	498 000 €	+ 26 343 €	528 600 €	+ 30 600 €
Autres services extérieurs	94 718 €	131 460 €	+ 36 742 €	101 700 €	- 29 760 €

3. Les charges de gestion courante pour 10 %

Les charges de gestion courante s'élèvent à **907 338 € en 2025** soit **10 %** des dépenses de gestion. Elles sont estimées à **1 008 481 € pour 2026**.

	2024	2025	≠	2026e	≠
Indemnités	259 868 €	257 467 €	- 2 401 €	296 466 €	+ 38 999 €
Subvention CCAS	254 020 €	160 000 €	- 94 020 €	210 000 €	+ 50 000 €
SDIS	212 418 €	223 923 €	+ 11 505 €	231 209 €	+ 7 286 €

Subventions associations	132 619 €	150 960 €	+ 18 341 €	150 000 €	- 960 €
Participations OGE	70 972 €	81 098 €	+ 10 126 €	87 300 €	+ 6 202 €
Non valeurs effacements de dettes	32 797 €	10 846 €	- 21 951 €	17 500 €	+ 6 654 €
Autres	29 658 €	23 044 €	- 6 614 €	16 366 €	- 6 678 €
Total	992 352 €	907 338 €	- 85 014 €	1 008 481 €	+ 101 143 €

4. La dette

Un emprunt de 1 200 000 € à taux variable avec passage à taux fixe a été souscrit en 2023 pour financer les dépenses d'investissement engagées. Les fonds sont arrivés en février 2024. Il s'agissait du deuxième prêt de la commune nouvelle après les 3 M€ empruntés en 2017. La commune a perçu 66 666 € sur les 100 000 € du prêt CAF à taux 0 prévu dans le cadre de la construction de l'accueil périscolaire de Plessala.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier est de 11 726 118 €.

L'encours de la dette est supérieur aux collectivités de même strate. En 2024, l'encours était de 1 982 €/habitant pour le Mené contre 755 €/habitant en moyenne pour les communes de même strate.

La capacité de désendettement est de 5,63 années pour 2025 et est estimée à 7,89 fin 2026. Le seuil réglementaire est de 12 années mais maintenir ce ratio proche des 7 ans est une décision sage et prudente.

Le niveau endettement, qui permet de mesurer la charge de la dette relativement aux recettes réelles de fonctionnement, est de 1.14 et reste en dessous le seuil critique de 1.5.

Ces ratios sont le signe d'une dette importante mais maîtrisée.

Les emprunts communaux se composent de :

- 9 prêts à taux fixe pour un capital restant dû de 10,55 M€.
- 5 prêts à taux variable pour un capital restant dû de 1,17 M€.

Les emprunts sont ainsi répartis :

Taux d'intérêt moyen (Taux variable) 2,70 %

Taux d'intérêt moyen (Taux fixe) 1,39 %

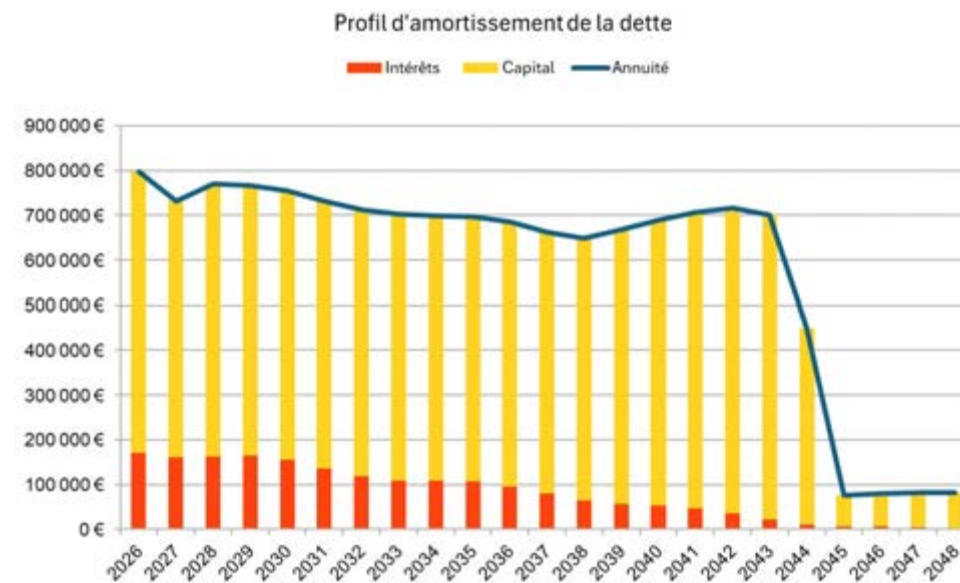
Taux d'intérêt moyen (dette globale) 1,52 %

Durée résiduelle moyenne (Taux variable) 22,51

Durée résiduelle moyenne (Taux fixe) 12,23

Durée résiduelle moyenne (dette globale) 13,27

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des annuités d'emprunts :



Les hypothèses d'évolution des taux communiquées courant novembre 2025 par EFG, et prises en compte pour la construction des prospectives sont les suivantes :

	15/11/2024	15/11/2025	15/11/2026	15/11/2027	15/11/2028	15/11/2029
Livret A	3 %	1,7 %	1,4 %	1,4 %	2,6 %	3,4 %
EUR 3 M	2,998 %	1,984 %	1,073 %	1,718 %	2,853 %	3,339 %
Fix 15 ans	3,283 %	3,852 %	3,802 %	3,583 %	3,347 %	3,259 %
Fix 20 ans	3,379 %	4,052 %	4,017 %	3,865 %	3,702 %	3,640 %
Fix 25 ans	3,432 %	4,211 %	4,170 %	3,988 %	3,793 %	3,720 %
Fix 30 ans	3,511 %	4,330 %	4,284 %	4,082 %	3,866 %	3,784 %

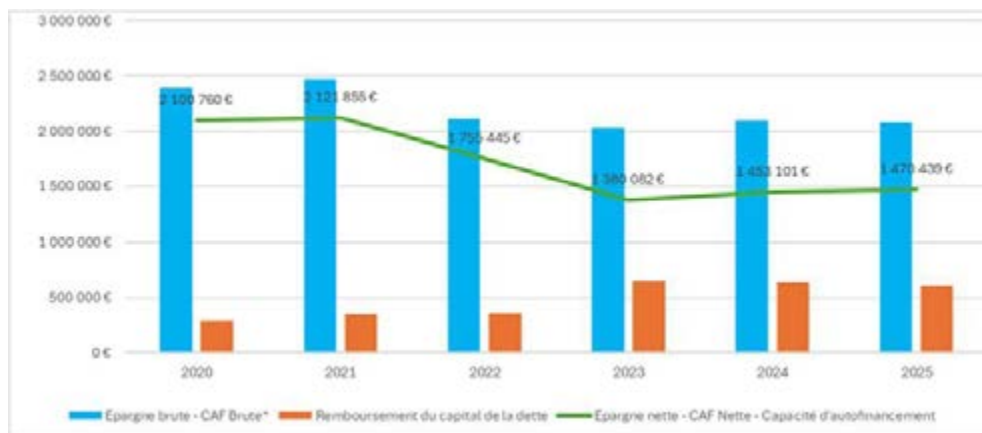
Les derniers prêts réalisés à taux variables pourraient être fixés dans l'année.

5. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute ou épargne brute est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession des immobilisations) et les charges réelles. Elle baisse légèrement par rapport à 2024 (- 11 956 €) pour s'établir à 2 081 215 €.

L'épargne brute est estimée pour 2026 à 1 520 002 €.

La capacité d'autofinancement nette ou épargne nette est calculée par la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements. L'épargne nette peut être négative de façon exceptionnelle pour un exercice mais ne doit pas l'être de façon permanente.



Elle s'améliore encore légèrement par rapport à 2023 (+ 17 338 €) en raison de la baisse du remboursement du capital de la dette pour s'établir à 1 470 439 €.

En 2024, l'épargne nette était de 218 €/habitant contre 130 €/habitant en moyenne pour les communes de la même strate.

L'épargne nette est estimée à 893 440 € pour 2026.

6. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,75 M€ en 2025. Au 31/12/2025, 1,25 M€ de dépenses d'investissement sont également engagées.

En 2024, les dépenses d'investissement étaient de 481 €/habitant contre 441 €/habitant pour les collectivités de la même strate.

2,75 M€ de dépenses d'investissement nouvelles sont inscrites pour 2026. On estime que le budget sera en mesure de supporter 950 000 € de dépenses d'investissement en 2027 et 775 000 € en 2028. Ces montants tiennent compte de la récupération du FCTVA, d'un emprunt de 900 000 € en 2026 mais ne tient pas compte de subventions nouvelles pouvant être attribuées en 2027 et 2028. La capacité de désendettement serait alors de 8,25 années en 2027 et 8,33 années en 2028.

Le PPI 2026 de 4,11 M€ se décompose ainsi :

EDUCATION : 200 000 € dont :

Accueil périscolaire - Plessala : 125 881 € - solde de l'opération

VOIRIE-ESPACES VERTS : 1 070 000 € dont :

Rue André Gilles - Collinée : 367 826 € - solde de l'opération

Programme de voirie et chemins d'exploitation : 130 000 €

Effacement de réseaux – St Jacut : 129 773 €

Requalification bourg du St Gilles du Mené : 103 810 € (crédits nécessaires pour couvrir les dépenses liées au démarrage du chantier en 2026)

DIVERS : 348 000 € dont :

Matériel Services techniques : 109 632 €

Aires de jeux : 82 908 €

Subvention chaufferies bois : 40 000 €

SPORT, VIE ASSOCIATIVE : 354 000 € dont :

Salle des fêtes – Le Gouray : 150 000 €

Halle récréative – Plessala : 71 000 €- solde de l'opération

Bike park – St Gouéno : 50 000 €

BÂTIMENTS : 1 715 000 € dont :

Gendarmerie - Collinée – construction : 1 215 000 €

Cabinet dentiste – Le Gouray : 173 688 € (crédits nécessaires pour couvrir les dépenses liées au démarrage du chantier en 2026)

Accessibilité de la Mairie déléguée de St Gilles du Mené : 80 000 €

Eglise (enduits intérieurs)- Langourla : 79 000 €

CULTURE : 189 000 € dont :

Création bibliothèque – Plessala : 109 500 €

Remplacement sièges Mosaïque : 47 429 € (solde de l'opération)

LOTISSEMENTS : 35 000 € dont :

Lotissement des Boutons d'Or - Plessala : 15 000 € (Etudes)

Lotissement des Landes – Le Gouray : 20 000 € (Etudes)

LOGEMENTS : 196 000 € dont :

Participation logements sociaux – Collinée : 80 000 €

PAC (3) maisons solaires T2 – Plessala : 48 000 €

Réfection toiture – logement 30 rue des forges – St Jacut du Mené : 44 000 €

7. Les recettes d'investissements

1 - Les recettes FCTVA et subventions apportent la majorité des recettes d'investissement :

- 609 396 € de recettes liées à la récupération du FCTVA sont prévues pour 2026. L'Etat avait envisagé pour 2025 de réduire le taux de FCTVA à 14,85 % contre 16,404 %. Il a pour l'instant renoncé à cette réforme.

- 702 551 € de versement de subventions sont prévues pour 2026, les principales recettes sont liées aux opérations suivantes : Accueil périscolaire Plessala, Halle récréation Plessala et création bibliothèque Plessala. 656 000 € de recettes d'investissement sont engagées pour 2026.

En 2024, les subventions d'investissement étaient de 161 €/habitant contre 104 €/habitant pour les collectivités de la même strate. Sur la période 2021-2025, la commune a perçu 639 739 € de subventions en moyenne.

2 - Les cessions des immobilisations ont rapporté 391 500 euros en 2025 essentiellement grâce à la vente de la maison au 4 rue de Penthièvre au Gouray pour 130 000 €, le 707 et 707bis place de l'église à Saint-Jacut pour 85 500 € et l'ancien presbytère de Langourla pour 84 000 €. Le montant prévu pour 2026 est de 97 000 €. Les principales ventes de biens prévues sont les suivantes :

- maison 7 et 9 rue Saint-Etienne – Le Gouray : 90 000 €

- Les V.A.E. pour 7 000 €

Et peut-être :

- maison 23 rue André Fauchet – Langourla : 100 000 €

Impayés

Les impayés s'élevaient à 264 154 € au 1^{er} janvier 2026.

2 - Budget eau

Le service eau Le Mené est exploité en régie pour desservir les abonnés de Collinée, Le Gouray, Saint-Gilles-du-Mené et Saint-Gouéno. Les communes de Langourla, Plessala et Saint-Jacut-du-Mené sont membres de Syndicats d'eau.

Abonnés et population desservie

	Collinée	Le Gouray	Saint-Gilles	Saint-Gouéno	Total
Abonnés	501	676	319	395	1 891
Population desservie	1 050	1 400	650	800	3 900

* données issues du RPQS 2024

Patrimoine

Le réseau eau communal s'étend sur 130 Km. A ce linéaire du réseau, il faut ajouter 11 réservoirs.

Linéaire du réseau				
Collinée	Le Gouray	Saint-Gilles	Saint-Gouéno	Total
24 km	55 km	25 km	26 km	130 km

*données issues du RPQS 2024

Rappel du transfert de compétences

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait que le transfert des compétences "eau et assainissement" vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération soit obligatoire à compter du 1er janvier 2020. La loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a assoupli les dispositions de la NOTRe et a permis de repousser ce transfert au plus tard à 2026. Le Conseil Municipal Le Mené en date du 13 juin 2019 avait validé ce transfert de compétences au 1^{er} janvier 2026. La loi du 11 avril 2025 est venue mettre fin à ce transfert obligatoire.

Les recettes de fonctionnement

La facturation du service a été confiée à la SAUR en 2021. Le coût annuel de cette prestation est de 26 000 € HT/an révisable. L'avenant au contrat signé en octobre 2022 prévoit désormais que l'ensemble des produits et taxes liés au service de l'eau potable sont versés dans les conditions suivantes :

- Au 1^{er} mars : 45 % du décompte n-2
- Au 1^{er} septembre : 45 % du décompte n-1
- Au 1^{er} juin n+1 = le solde

La SAUR s'est engagée sur un taux de recouvrement de 98 % des sommes facturées aux usagers.

Au 09/02/2026, les impayés 2021, 2022, 2023 et 2024 sont de 105 626,17 € sur 2 316 283,11 € facturés soit un taux d'impayés de 4,56 %. Cette dernière hypothèse est prise en compte dans la prospective.

Le budget eau sert de « boîte aux lettres » :

- 1) pour la redevance du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de 13,88 € HT par abonné depuis 2024 contre 12 € HT auparavant.
- 2) pour les redevances de l'Agence de l'Eau. Avec le transfert de la facturation à la SAUR, ces redevances seront désormais collectées et reversées par la SAUR. Néanmoins compte-tenu des impayés, il resterait 3 057,66 € de redevance pollution et 810,33 € de redevance modernisation à reverser à l'Agence de l'Eau. Compte-tenu du transfert prévisionnel de la compétence ces montants ont été reversés en 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les redevances eau « pollution domestique » (0,30 € HT /m³) et assainissement « modernisation des réseaux de collecte », sont remplacées par :

- Une redevance « consommation d'eau potable » due par les abonnés du service **exception faite des volumes facturés liés à l'élevage sous réserve d'un comptage spécifique**.
- deux redevances pour « Performance des services publics de l'eau et de l'assainissement », **dues par les collectivités organisatrices** de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées.

Les redevances sur la performance "eau potable" et sur la performance "assainissement" peuvent figurer sur la facture d'eau. Il s'agit alors d'une contre-valeur fixée par la collectivité assujettie et appliquée par le service qui assure la facturation aux usagers du service public d'eau ou d'assainissement.

Il en est déjà de même concernant la redevance de prélèvement sur la ressource en eau.

Le rendement du réseau aura une influence sur le montant de la redevance performance du service public de l'eau.

Volumes facturés

	Abonnements	0-100 m ³	101-1000 m ³	> 1 000 m ³	Total
Collinée (moy. / 3 ex.)	505	32 376	5 257	901	38 534 m³
Saur 2022*	502	29 201	8 483	- 738	36 946 m³
Saur 2023*	501	27 936	10 322	622	38 880 m³
Saur 2024*	502	28 189	10 456	1 688	40 333 m³
Saur 2025*	502	27 946	9 530	2 317	39 793 m³
Le Gouray (moy. / 3 ex.)	659	43 910	16 642	1 765	62 317 m³
Saur 2022*	664	39 661	16 514	5 888	62 063 m³
Saur 2023*	671	35 707	13 919	6 365	55 991 m³
Saur 2024*	676	37 891	18 569	8 592	65 052 m³
Saur 2025*	682	38 209	15 037	8 401	61 647 m³
St Gilles (moy. / 3 ex.)	316	19 838	11 890	4 209	35 937 m³
Saur 2022*	316	16 871	12 340	10 828	40 039 m³
Saur 2023*	316	14 138	9 418	7 145	30 701 m³
Saur 2024*	319	16 274	10 802	12 887	39 963 m³
Saur 2025*	320	17 274	11 308	8 165	36 747 m³
St-Gouéno (moy. / 2 ex.)	383	24 390	13 166	2 041	39 597 m³
Saur 2022*	388	21 323	12 007	5 384	38 714 m³
Saur 2023*	394	21 737	12 151	9 098	42 986 m³
Saur 2024*	395	20 289	10 136	5 246	35 671 m³
Saur 2025*	404	21 596	9 907	1 134	32 637 m³

* sommes non recouvrées déduites sur décomptes SAUR

La consommation de Kermené pour 2025 est de 74 962 m³ ce qui est conforme à la convention. On constate sur Saint-Gouéno une baisse des consommations des gros consommateurs.

Les tarifs

Le budget disposait en 2016 d'une trésorerie très faible qui s'explique en grande partie par une tarification du service trop faible. Les tarifs sont depuis harmonisés sur les 4 communes déléguées et révisés annuellement.

Lors de la validation du PPI en 2021, la revalorisation des tarifs de 1,5 % a minima tous les ans avait été actée. Les tarifs ont été augmentés de 15 % en 2024 et de 10 % pour 2025. Les tarifs n'ont pas été revalorisés pour 2026.

Montant (TTC)	2022	2023	2024	2025	2026
Part fixe	87,56 €	90,19 €	103,72 €	114,09 €	114,09 €
Part variable 0-100 m ³	1,76 €	1,81 €	2,09€	2,30 €	2,30 €
Part variable 101 – 1 000 m ³	1,65 €	1,64€	1,96 €	2,16 €	2,16 €
Part variable > 1 000 m ³	1,18 €	1,21 €	1,40 €	1,54 €	1,54 €
Kermené	1,00 €	1,03 €	1,18 €	1,30 €	1,30 €
Redevance prlvt eau	0,0158 €	0,0158 €	0,0158 €	0,0211 €	0,0211 €
Redevance perf.				0,0211 €	0,0709 €

Comparatif prix du m³ année 2025 (Basé sur une consommation de 120 m³)

Le Mené	Syndicat de la Motte Trévé	Syndicat de la Vieille Lande	Syndicat du Lié	Syndicat de l'Hyvet	Syndicat Caulnes La Hutte Quelaron	Plouguenast-Langast
3,74 €	3,37 €	3,31 €	3,11 €	3,04 €	3,04 €	2,81 €

Fin novembre 2023, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) saisi par le gouvernement, a proposé la fin de tarification dégressive de l'eau avant le 1^{er} janvier 2030.

Pour être éligible aux aides de l'agence de l'eau, il faut désormais être situé en zone FRR et s'engager vers la fin de la dégressivité de l'eau. Le tarif Kermené serait concerné.

Les impayés

Au 1^{er} janvier 2026, le montant des impayés de la régie s'élève à 43 326,32 €. Pour rappel, il a été provisionné pour 36 412,67 € de créances douteuses.

Les impayés SAUR s'élèvent à 105 626,17 € sur la période 2021-2024. L'engagement de 2 % d'impayés est atteint pour l'année 2021.

Production – achat d'eau

La commune dispose de 3 captages (La Petite Côte, Le Gueurien et Les Aulniaux). Le captage des Aulniaux a été identifié comme captage prioritaire en raison des pollutions diffuses avec obligation d'y remédier via un plan d'actions. La commune doit également importer de l'eau principalement au SMAP mais également à Lamballe Terre et Mer et au Syndicat de la Vieille Lande :

PRODUCTION D'EAU					
	2021	2022	2023	2024	2025
Collinée	89 098 m ³	72 204 m ³	68 348 m ³	56 213 m ³	61 824 m ³
Le Gouray	49 735 m ³	44 223 m ³	35 299 m ³	45 520 m ³	42 341 m ³
Saint-Gouéno	47 355 m ³	36 556 m ³	36 970 m ³	33 172 m ³	34 476 m ³
Total	186 188 m³	152 983 m³	140 617 m³	134 905 m³	140 621 m³
ACHATS D'EAU					
	2021	2022	2023	2024	2025
Collinée	80 692 m ³	26 006 m ³	74 904 m ³	87 713 m ³	
Le Gouray	32 355 m ³	34 623 m ³	32 711 m ³	42 581 m ³	
Saint-Gilles	71 326 m ³	55 890 m ³	45 508 m ³	53 795 m ³	
Saint-Gouéno	13 019 m ³	12 833 m ³	23 410 m ³	19 439 m ³	
Total	197 392 m³	129 352 m³	176 533 m³	203 528 m³	164 832 m³

PRODUCTION + ACHATS D'EAU					
	2021	2022	2023	2024	2025
Collinée	169 790 m ³	98 210 m ³	143 252 m ³	143 926 m ³	
Le Gouray	82 090 m ³	78 846 m ³	68 010 m ³	88 101 m ³	
Saint-Gilles	71 326 m ³	55 890 m ³	45 508 m ³	53 795 m ³	
Saint-Gouéno	60 374 m ³	49 389 m ³	60 380 m ³	52 611 m ³	
Total	383 580 m³	282 335 m³	317 150 m³	338 433 m³	305 453 m³
Evolution	+ 91 859 m³	- 101 245 m³	+ 34 815 m³	+ 21 283 m³	- 32 980 m³
RENDEMENTS					
	2021	2022	2023	2024	2025
Collinée	94,5 %	90,2 %	91,3 %	85,4 %	
Le Gouray	74,9 %	88,2 %	84,2 %	74,8 %	
Saint-Gilles	50,8 %	75,2 %	68,5 %	75,3 %	
Saint-Gouéno	72,1 %	93,7 %	74,3 %	69 %	

Le détail des achats d'eau au SMAP pour le mois de décembre n'est à ce jour pas connu. . On constate :

- une production d'eau potable relativement stable depuis 2023
- une baisse importante des achats d'eau.

On serait assez proche de la situation 2023.

Les dépenses de fonctionnement

Les achats d'eau et la participation par m³ au SMAP (145 817 €) représentent plus de 25 % des dépenses de gestion en 2025. C'est le plus gros poste de dépenses devant les dépenses de personnel (109 343 € - 19%). Le tarif de la part de l'exploitant du SMAP est passé de 0,5570 € HT/m³ à 0,5795 € HT/ m³ en 2025 soit une augmentation de 4 %. Il avait déjà progressé de presque 12 % en 2023 et 18% en 2024. Il sera de 0,5875 € HT en 2026 (+1,38%). les achats de pièces se sont élevés à 63 123 € en 2025 contre 34 518 € en moyenne.

Plan pluriannuel de fonctionnement

- Il était envisagé le remplacement de 335 compteurs en 2022 et 425 en 2023. Sur les 335 compteurs : 216 compteurs ont été remplacés pour 28 320 € HT en 2022 et 73 en 2023 pour 10 036,13 €. 56 compteurs (+10) ont été remplacés en 2024 pour 7 689,48 € HT. Le coût de remplacement des 425 compteurs est estimé à 56 723 €. Ce montant ne pouvait pas **budgetairement** être supporté en 2025. Il a été acheté quelques compteurs (20) afin de les remplacer sans passer par un prestataire. Le service souhaiterait remplacer en interne 150 compteurs en 2026 pour un coût de 10 282,50 €.

Le coût électricité (20 113,11 € HT en 2022 et 28 611,36 € HT en 2023 16 781,85 € en 2024) s'élève à 26 280,25 € en 2025 avec 3 964 € de régularisations EDF et est estimé à 23 500 € pour 2026.

La dette



L'encours de la dette a plus que doublé entre 2021 et 2023. Désormais 60 % de l'encours de la dette est à taux variable. Le budget a donc subi la forte augmentation des taux.

L'annuité de la dette est passée de 70 276 € en 2022 à 125 456 € en 2024 et est estimée à 137 534 € en 2026. A compter du 1^{er} janvier 2026 le budget eau va commencer à rembourser le capital de l'emprunt de 850 000 € souscrit en 2022 (+ 30 000 €).



L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 est de 1 999 369,78 €.

Comparatif dette / abonnés (au 1^{er} janvier 2024)

	Nombre d'abonnés	Encours de la dette au 1 ^{er} janvier 2024	Encours / abonné
Le Mené	1 892	2 061 900,70 €*	1 089,80 € / abonné
Syndicat de la Motte Trévé	1 872	1 007 462,92 €	538,17 € / abonné
Syndicat du Lié	11 143	3 880 386,00 €	348,24 € / abonné
Plouguenast-Langast	1 506	407 477,44 €	270,57 € / abonné
Syndicat de l'Hyvet	3 509	934 425,08 €	266,29 € / abonné
Syndicat de La Vieille Lande	1 953	307 698,54 €	157,55 € / abonné
Syndicat Caulnes Hutte Quelaron	15 180	1 796 402,29 €	118,34 € / abonné

*La Régie eau a porté 2 opérations très importantes qui explique cet encours important : la refonte de la station d'eau potable de la petite côte et la sécurisation en approvisionnement en eau potable des établissements Kermené.

La capacité d'autofinancement ou CAF nette

Elle mesure la capacité du budget à autofinancer des investissements ou à couvrir l'annuité d'un nouvel emprunt. Elle doit être positive.

2021	2022	2023	2024	2025
1 086 €	-29 422 €	2 096 €	32 715 €	29 854 €

Elle était de 32 000 € en début de commune nouvelle.

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement c'est la réserve dont dispose le budget. Il doit être suffisant pour compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Au 31/12/2025 le fonds de roulement du budget est de 49 502 €. Il permet de couvrir 32 jours de dépenses de fonctionnement.

Plan pluriannuel d'investissement

47 447,48 € de dépenses d'investissement réalisées en 2025 :

- 9 913 € pour l'animation du plan d'actions des Aulniaux.
- 9 544 € pour le renouvellement d'équipements et logiciels informatiques.
- 7 059 € pour l'aménagement de la station de la petite côte.
- 6 725 € pour le solde de la rénovation du réseau eau sur Saint-Gilles du Mené.
- 4 335 € pour l'acquisition/renouvellement de divers matériels.

Pour 2026, 18 171,12 € de dépenses d'investissements et 35 000 € de subventions engagées

- 5 211,60 € pour l'animation du plan d'actions des Aulniaux avec 35 000 € de subventions.
- 5 383,06 € pour la réalisation d'un bac de rétention de soude à la Petite Côte.
- 619,03 € pour la remise aux normes électriques et le remplacement d'éclairages et de radiateurs.
- 1 184,66 € pour l'extension du réseau (Haut de l'hiver Saint-Gouéno).
- 6 200 € pour le réservoir et le réseau de la petite côte.

2C - Budget chaufferies bois

La commune dispose de 5 réseaux chaleur bois : Collinée, Le Gouray, St Jacut du Mené, St Gouéno et Plessala.

Recettes de fonctionnement

Les recettes du budget chaufferies bois sont en diminution en 2025 :

2022	2023	2024	2025
256 965 € HT	280 187 € HT	297 566 € HT	274 458 € HT

Elles doivent être rapprochées des annulations de factures sur exercices antérieurs.

2022	2023	2024	2025
11 298 € HT	16 125 € HT	42 524 € HT	46 579 € HT

Toutes les régularisations relatives à la facturation 2025 ont été passées sur l'exercice 2025.

La diminution par rapport à 2025 s'explique essentiellement par une baisse de la facturation de l'EHPAD de Plessala en raison des travaux de refonte de la chaufferie (7 003,06 € facturés).

Les recettes de facturation étaient estimées à 257 000 € HT en 2025 puis 313 000 € HT à la fin des travaux de restructuration de l'EHPAD de Plessala. Les recettes de facturation 2025 se sont élevées à 228 063,79 €. En raison des travaux de restructuration de l'EHPAD de Plessala les recettes sont difficiles à estimer. La prospective est établie sur 260 000 € de recettes en 2026.

Dépenses de fonctionnement

Il a été acheté pour la saison de chauffe 2024/2025, 904 Tonnes de bois pour un coût de 65 113 € HT. Nous partons sur une hypothèse de 1 500 Tonnes au tarif de 72 € HT/Tonne soit 108 000 € HT pour 2026.

Le broyage des grumes s'élève à 8 800 € HT en 2025 contre 8 256 € HT en 2024 et 14 713 € HT en 2023. Il est estimé à 12 000 € HT en 2026.

Le coût de transport des plaquettes est également en baisse en 2025 (4 224 € HT) par rapport aux années précédentes 4 315 € HT en 2024 et 5 238 € HT en 2023. Il est estimé à 5 500 € HT en 2026.

Ces différences s'expliquent par le fait que la chaudière bois de Plessala n'a pas été relancée en automne 2024 dans le cadre de la refonte et on a donc eu moins besoin de plaquettes.

Le poste électricité est en hausse en 2025 en raison de régularisations d'EDF (3 101,38 €). Ce poste est estimé à 13 700 € HT en 2026.

2022	2023	2024	2025
18 021 € HT	23 017 € HT	11 706 € HT	16 526 € HT

Le poste achat de gaz est à nouveau en forte hausse (31 589 € dont 9 736,82 € qui concernent 2024). La prospective est désormais établie sur 20 000 €.

2022	2023	2024	2025
3 144 € HT	19 843 € HT	2 696 € HT	31 589 € HT

Le poste achat de fioul semble se stabiliser autour de 20 000 €.

2022	2023	2024	2025
4 737 € HT	21 855 € HT	20 342 € HT	18 256 € HT

- Avec l'ouverture du Multi-accueil la chaudière bois de Saint-Gouéno ne suffit plus. La chaudière fioul doit également tourner pour soutenir la chaudière bois.

Le coût d'achat de fioul est estimé à 20 000 € HT pour 2026.

Un contrat de maintenance pour l'entretien des chaufferies a été mis en place en 2022 pour 24 900 € HT. Il était prévu une augmentation de 7 050 € HT au titre du P3 pour ce contrat. Cette augmentation devait compenser les dépenses de remise à niveau des installations qui avait été sous-estimées. Cette augmentation ne s'est pas faite en 2024 mais en 2025. Par ailleurs, bien que le P3 n'ait plus de réserves, certaines prestations sont essentielles et devront faire l'objet soit d'un avenant soit d'une prise en charge en direct par le budget.

Les dépenses de personnel sont stabilisées et devraient désormais suivre une évolution régulière sur la base des évolutions de carrière des agents. Elles sont calculées sur la base du salaire médian de l'équipe bâtiments pour une mise à disposition d'une journée par semaine sur 52 semaines. Elles seront désormais calculées sur la base de une journée par semaine sur 28 semaines et 1/2 journées par semaine sur 24 semaines.

2022	2023	2024	2025
14 999 €	6 172 €	6 363 €	6 274 €

La dette

La dette de ce budget a été restructurée en 2020. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 est de 295 628,23 €. L'annuité de la dette est en moyenne de 47 000 €. L'emprunt actuel se terminera en 2032.

Les tarifs

Les tarifs évoluent pour converger et devaient être identiques en 2026 (hormis à Collinée). Ils évoluent également en fonction d'indices. Après une forte augmentation de ces indices entre 2022 et 2023, l'évolution à hausse est désormais limitée.

Tarifs particuliers

Collinée	2024	2025	2026
Consommation	0,05980 €/kWh	0,05810 €/kWh	0,05820 €/kWh
Abonnement taux	6,5121 € x PS	6,6378 € x PS	6,8011 € x PS

Le Gouray	2024	2025	2026
Consommation	0,13660 €/kWh	0,1420 €/kWh	0,1467 €/kWh

Saint-Jacut	2024	2025	2026
Consommation	0,1441 €/kWh	0,1457 €/kWh	0,1464 €/kWh

Saint-Gouéno	2024	2025	2026
Consommation	0,1278 €/kWh	0,1376 €/kWh	0,1471 €/kWh

Tarifs bâtiments communaux et EHPAD

	2024	2025	2026
Consommation	0,1576 €/kWh	0,1583 €/kWh	0,1580 c€/kWh

La capacité d'autofinancement ou CAF nette

Elle mesure la capacité du budget à autofinancer des investissements ou à couvrir l'annuité d'un nouvel emprunt. Elle doit être positive.

2022	2023	2024	2025
- 9 402 €	3 929 €	724 €	- 13 041 €

Elle est de nouveau négative en raison de la perte de recettes liée à la refonte de la chaufferie bois de Plessala. Avec 260 000 € de recettes à compter de 2026 elle serait à nouveau négative (- 18 000 €).

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement c'est la réserve dont dispose le budget. Il doit être suffisant pour compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Au 31/12/2025 le fonds de roulement du budget est de **-175 626 €**. Cela s'explique par le décalage entre les travaux réalisés et payés dans le cadre de la refonte de la chaufferie bois de Plessala et la perception des subventions. Il devrait être à nouveau négatif (**-25 641 €**) fin 2026 sans avance du budget principal en raison du montant des investissements.

Dépenses d'investissement

En 2025, le budget a supporté les dépenses d'investissement suivantes :

- 551 640 € pour la refonte de la chaufferie bois de Plessala (187 040 € de subventions reçues).

Pour 2026, il est prévu les dépenses d'investissement suivantes :

- 110 205 € pour le solde des travaux de la chaufferie bois de Plessala et 313 264 € de subventions.
- 10 000 € pour le remplacement de compteurs de chaleurs.
- 18 700 € pour le remplacement du réfractaire et de la vis de transfert de la chaufferie de Saint-Jacut.
- 5 000 € pour le remplacement de la sous-station au restaurant de Collinée.
- Le remplacement de la vis de décendrage de la chaufferie du Gouray pour 850 €.

Soit un total de : **154 755 €**.

Il est prévu le versement d'une subvention d'équipement de 40 000 € du budget principal qui sera ajustée en fonction de la consommation de l'EHPAD de Plessala.

2D - Budget immobilier à vocation artisanale et commerciale

Le budget IAC (assujetti à la TVA) comprend des recettes des différents loyers artisanaux et commerciaux. Ce budget est issu du budget espace commerces et services de Collinée.

Recettes de fonctionnement

Les recettes du budget sont en progression en 2025 grâce aux loyers supplémentaires des maisons de santé :

2022	2023	2024	2025
92 831 €	90 962 €	108 845 €	111 976 €

Elles sont estimées à 114 234 € en 2026 (Loyer epi'curieux : 500 € HT/mois) et 111 388 € en 2028 si la vente des murs du Narguilé se confirme.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses sont également en progression sous l'effet du remboursement des intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie (19 632 € en 2025 contre 6 572 € en 2023).

2022	2023	2024	2025
39 066 €	44 413 €	58 639 €	60 021 €

La dette

Un emprunt de 200 000 € sur 20 ans à taux fixe (3,14 %) a été souscrit en 2011. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est de 52 500 €. Un emprunt de 350 000 € sur 21,5 ans, à taux variable (3,856 %) avec option de passage à taux fixe sans frais a été contracté fin 2023. Cet emprunt est en amortissement personnalisé. Le remboursement du capital augmente au fur et à mesure que l'annuité du prêt de 2011 diminue afin de préserver au maximum la capacité d'autofinancement du budget. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est de 339 400 €. L'annuité de la dette est en moyenne de 34 000 € sur la période 2026-2030. La capacité de désendettement en 2025 est de 7,54 années (vigilance) et le niveau d'endettement est très élevé : 350 %.

La capacité d'autofinancement ou CAF nette

Elle mesure la capacité du budget à autofinancer des investissements ou à couvrir l'annuité d'un nouvel emprunt. Elle doit être positive afin de couvrir le remboursement des emprunts.

2022	2023	2024	2025
------	------	------	------

44 605 €	36 549 €	39 245 €	32 639 €
----------	----------	----------	----------

Elle est relativement stable et en moyenne de 38 000 €. Sans nouvel emprunt elle pourrait être de 42 000 € en 2026.

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement c'est la réserve dont dispose le budget. Il doit être suffisant pour compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Au 31/12/2025, le fonds de roulement du budget était de -199 600 €. Sans nouvel emprunt, il devrait être de - 93 000 € en 2026 et + 29 000 € en 2027 en cas de vente du Narguilé.

La ligne de trésorerie a été sollicitée jusqu'à 250 000 € pour un coût annuel de 6 633 €.

Dépenses d'investissement

L'année 2025 a été marquée par :

- Le solde du marché relatif aux extensions des maisons de santé : 26 582,82 € de dépenses et 169 000 € de subventions.
 - La mise en place d'une PAC à la maison de santé de Plessala pour 23 613,31 €.
 - Les travaux de réhabilitation de la Boussole (Epi'curieux) : 383 340,10 € de dépenses et 62 174 € de subventions. Le solde (110 500 € de travaux et 190 326 € de subventions) interviendra en 2026.
- La mise en place d'une PAC à la maison de santé de Plessala pour 23 613,31 €.

Il est également prévu en 2026 :

- Le remplacement de la porte coulissante de la maison de santé de Collinée pour 8 000 €.
- Le remplacement des portes au restaurant « Bienvenue chez nous » pour 4 000 €
- Le remplacement du groupe HP au Coccimarket pour 2 829,54 €.
- L'éventuelle vente de l'institut de beauté et du bâtiment mitoyen de Plessala n'a toujours pas été réalisée.

Le Narguilé et la Boussole sont des locaux mixtes (habitation – commerce) une clé de répartition pour la TVA a été définie avec le Service des Impôts des Entreprises. La répartition se fait au prorata de la surface. Pour le Narguilé 26,51 % de la TVA n'est pas récupérable et pour la Boussole ce taux est 24,12 %.

2E - Budget transports

La commune assure en régie des déplacements périscolaires, CLSH et ALSH, des déplacements pour le compte de LCBC et des circuits scolaires :

- un circuit transport domicile-collège de Collinée pour le compte de la REGION. Celle-ci souhaite reprendre la main sur ce circuit.
- des circuits scolaires subventionnés par la REGION depuis le 1^{er} septembre 2022 : circuit écoles Collinée-St Jacut du Mené, circuit écoles Plessala-St Gouéno-St Gilles.

Depuis 2022, l'ensemble des dépenses et recettes sont retracées sur le budget transports. Des remboursements sont effectués entre le budget commune et le budget transports.

La régie disposait de 3 chauffeurs. À la suite du départ en retraite de Michel LAINE, le circuit écoles Plessala – St Gouéno – St Gilles a été confié à un prestataire privé pour un coût de 44 613,29 € TTC/an, montant pris en charge par la Région Bretagne. La régie disposait de 2 cars, l'un en location l'autre acheté en 2018. La location du car Rouillard a pris fin au mois d'août 2024.

Temps de conduite

Agent	2022	2023	2024	2025
Franck COUDE	611 h	578 h	532 h	355 h
Michel LAINE	1 059h	1 209h	612 h	
Albane GENISSEL	380 h	327 h	567 h	701 h

Kilomètres parcourus

Car	2022	2023	2024	2025
Yutong	24 400 km	24 318 km	24 864 km	25 301 km
Rouillard	26 431 km	30 433 km	20 649 km	

Coût au km	2022	2023	2024	2025
Yutong	1,88 €/km	2,09 €/km	2,65 €/km	2,27 €/km
Rouillard	1,48 €/km	1,35 €/km	1,31 €/km	

Le coût du car Yutong a diminué en 2025 en raison du remboursement anticipé de l'emprunt. Le montant des réparations est de nouveau élevé avec 24 331,97 € (19 793,58 € en 2024).

En 2025, les transports privés ont été sollicités à 163 reprises (111 en 2024, 92 en 2023 et 86 en 2022) pour un montant de 43 502,80 €. 135 de ces 163 transports ont été confiés à LE VACON.

TYPE DE TRANSPORT	COÛT 2022	COÛT 2023	COÛT 2024	COÛT 2025
Temps scolaire	20 863,30 €	22 840,35 €	27 298,05 €	23 151,06 €
Ecole privée Langourla	1 156,56 €	0,00 €	0,00 €	849,82 €
Ecole privée St Gouëno	2 973,99 €	1 544,59 €	944,79 €	456,20 €
Mosaïque	2 650,60 €	2 102,00 €	2 256,44 €	1 901,88 €
CAP Sports	1 467,32 €	5 622,92 €	3 712,33 €	1 272,16 €
ALSH	25 426,84 €	22 009,15 €	17 957,30 €	18 074,24 €
Séjours	4 784,24 €	10 873,69 €	1 539,50 €	8 930,89 €
LCBC	22 236,59 €	24 155,58 €	27 898,28 €	19 596,97 €
RPI Collinée-St Jacut	12 189,19 €	10 427,69 €	13 251,72 €	12 379,33 €
RPI Plessala-St Gouëno-St Gilles	31 552,23 €	26 581,31 €	33 745,82 €	44 613,29 €
RPI Langourla-St Vran-Mérillac	2 433,80 €	1 961,14 €	1 494,32 €	1 991,43 €
Découverte collège	779,61 €	291,55 €	700,63 €	962,16 €
Transport-Collège Collinée	31 385,93 €	30 801,37 €	39 152,53 €	39 240,26 €
ODCM	1 013,09 €	2 193,01 €	0,00 €	94,23 €
Autres	971,07 €	4 355,45 €	760,82 €	364,90 €

La dette

Un emprunt de 180 000 € à taux fixe (0,86%) sur 10 ans a été contracté en juillet 2018 lors de l'acquisition du car Yutong. L'emprunt a été remboursé par anticipation en 2025 pour un montant de 55 632,62 €.

La CAF nette de ce budget ressort à – 54 493 € en 2025 en raison du remboursement anticipé du prêt.

Le fonds de roulement de ce budget au 31/12/2025 est de 108 456 €.

2F - Budget panneaux solaires

La commune dispose de 11 sites photovoltaïques dont l'électricité produite est totalement revendue. Ces équipements ont été financés soit sur un budget spécifique ce qui a permis la récupération de la TVA, soit directement sur le budget principal. Ce budget ne comprend que les installations pour lesquelles l'électricité est totalement revendue. L'installation sur Mosaique (autoconsommation avec vente du surplus) a été financée sur le budget principal.

Recettes de fonctionnement

SITE	COMMUNE	COÛT INSTALLATION	ANNEE DE MISE EN SERVICE	RECETTES 2025	RECETTES CUMULEES AU 31/12/2025	RECETTE ANNUELLE MOYENNE	DUREE D'AMORTISSEMENT
Ecole	Plessala	113 644 €	2008	5 717,48 €	229 383,53 €	13 493,15 €	8,42 années
Plateforme bois	Le Gouray	100 324 €	2008	13 398,78 €	185 161,65 €	10 891,86 €	9,21 années
Plateforme bois	Saint-Gouéno	94 699 €	2009	11 568,00 €	161 670,06 €	9 510,00 €	9,96 années
Restaurant scolaire	Le Gouray	13 551 €	2011	1 345,08 €	16 551,24 €	1 103,42 €	12,28 années
Ecole	Le Gouray	32 514 €	2013	3 004,33 €	36 565,24 €	2 812,71 €	11,56 années
M.A.M.	Le Gouray	15 396 €	2013	800,21 €	8 686,99 €	668,23 €	23,04 années
Plateforme bois	Langourla	162 025 €	2014	14 760,41 €	138 089,37 €	11 507,45 €	14,08 années
Halle Michel Fablet	Le Gouray	43 420 €	2016	5 529,40 €	37 598,06 €	3 759,81 €	11,55 années
Salle des aînés ruraux	Saint-Gouéno	17 045 €	2019	1 543,67 €	9 120,40 €	1 302,91 €	13,08 années
Salle des 7 terres	Collinée	49 000 €	2021	4 978,33 €	18 216,40 €	3 643,28 €	13,45 années
Centre Technique	Saint-Gilles	14 973 €	2021	2 444,98 €	4 966,57 €	993,31 €	15,07 années
TOTAL		461 930 €		65 090,67 €	846 009,51 €	59 686,13 €	

En raison de problèmes techniques, les recettes des panneaux de l'école de Plessala ont été bien inférieures aux années antérieures. Elles devraient se rétablir en 2026. L'électricité produite n'est plus revendue qu'à EDF mais aussi désormais à ENERCOOP.

Dépenses de fonctionnement

Un contrat de maintenance des installations a été souscrit en 2021. Il prévoit le nettoyage annuel des installations principales et un nettoyage tous les deux ans des installations plus petites. Un dispositif de télégestion a également été mis en place en 2020. Ces prestations se sont élevées à 12 907,95 € HT en 2025 contre 3 060 € HT en 2024 : En 2025, AVEL THOR facture la prestation de lavage 3,47 €/m² contre 1,05 €/m² en 2024, la maintenance est passée de 1 615 € HT en 2024 à 6 739,92 € HT. Il a été effectué en 2025 une inspection à la caméra thermique des onduleurs et coffrets pour 4 262,54 € HT. Les réparations ainsi que les frais de gestion et comptage (environ 92 € HT/mois) facturés par ENEDIS constituent les autres dépenses supportées par ce budget.

La capacité d'autofinancement ou CAF nette

Elle mesure la capacité du budget à autofinancer des investissements ou à couvrir l'annuité d'un nouvel emprunt. Elle fluctue en fonction des reversements au budget principal.

2021	2022	2023	2024	2025
54 194 €	- 119 669 €	66 803 €	57 454 €	14 081 €

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement c'est la réserve dont dispose le budget. Il doit être suffisant pour compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Le fonds de roulement de clôture au 31/12/2025 était de 86 584 €. Il permet de couvrir de dépenses de fonctionnement. Une reprise de 40 000 € vers le budget principal a été opérée en 2025. On peut désormais envisager un reversement de 35 000 € en 2026 puis 30 000 à 35 000 € tous les ans.

2G - Budget stations-services

La commune Le Mené dispose de deux stations-services :

- La station du Gouray mise en service en 2016 et comprenant une cuve de 7 000 l pour le Sans Plomb 95 et de 18 000 l pour le Gasoil.
- La station de Collinée mise en service en 2018 (cuve de 10 000 l pour le Sans Plomb 95 et de 30 000 l pour le Gasoil).

Les résultats financiers excédentaires et la fréquentation de ces stations démontrent l'utilité du service apporté à la population et aux entreprises.

Recettes de fonctionnement

Les volumes de ventes 2025 sont encore en légère progression par rapport à l'année 2024 avec 997 950 L de carburants vendus.

	Gasoil	SP-95	Total
Année 2019	608 227 L	173 492 L	781 719 L
Année 2020	664 004 L	214 351 L	878 355 L
Année 2021	731 178 L	233 625 L	964 803 L
Année 2022	664 731 L	216 681 L	881 412 L
Année 2023	708 684 L	244 191 L	952 875 L
Année 2024	745 470 L	245 956 L	991 426 L
Année 2025	748 541 L	249 409 L	997 950 L

Outre les services municipaux, le CCAS, le collège et LCBC, 18 sociétés disposent de badges et sont facturées mensuellement. Kermené dispose désormais de cuves de SP 95.

Volumes journaliers 2025	Gasoil	SP-95
Station-service Collinée	1 368 L	444 L
Station-service Le Gouray	683 L	240 L
Total	2 051 L	684 L

Les prix de vente sont identiques sur Collinée et Le Gouray. Une marge de 0,05 centime TTC par litre est appliquée par rapport au prix de revient. En moyenne en 2025, les différences par rapport à la station-service voisine la moins chère sont de 1,88 € pour 50 L de sans-plomb 95 et 2,97 € pour 50 L de gasoil. Selon les estimations, les carburants pourraient subir une hausse de 4 à 6 centimes dès le 1^{er} janvier 2026, en lien direct avec la montée en charge du dispositif CEE.

Dépenses de fonctionnement

Un accord-cadre (1 322,62 € HT de frais de publication) a été passé en 2024 pour la livraison de carburants et 3 fournisseurs ont été retenus : La Compagnie Pétrolière de l'Ouest (Ploufragan), Armorine (Lanester) et Breteché (Etelles). Une consultation effectuée à chaque commande permet de retenir la société la mieux disante. Le rythme et le volume des commandes est d'environ 32 000 L tous les 15 jours.

La ligne de trésorerie n'a pas été sollicitée en 2025 afin d'éviter des intérêts élevés.

L'année 2025 a été marquée par un sinistre lié à la présence d'eau dans la cuve de Sans-Plomb 95 à la station-service de Collinée. Ce sinistre aura coûté 6 785,75 € (4 795,75 € pour le remboursement des tiers impactés (3) et 1 990 € pour le pompage de l'eau).

Dépenses d'investissement

Suite au sinistre des détecteurs de présence d'eau dans les cuves ont été installés pour 1 140 € HT. Il faudrait envisagé le remplacement de la caméra de la station-service du Gouray pour 824,50 € HT. La caméra actuelle étant trop ancienne ne permet pas la consultation des enregistrements à distance.

La dette

L'investissement de 110 830,75 € pour la station-service du Gouray a été subventionné par le budget principal de la commune de Le Gouray à hauteur de 150 000 €. Cette subvention a été transformée en avance remboursable en 2021 avec un premier remboursement de 45 000 € au budget principal. Le budget stations-services devait rembourser par la suite 7 500 € tous les ans au budget principal jusqu'en 2035. Le remboursement n'a pas été réalisé en 2023 ni en 2025

pour conserver une trésorerie suffisante pour le règlement des fournisseurs. Il reste désormais 90 000 € à rembourser au budget principal.

L'investissement de 117 905,99 € pour la station-service de Collinée a été financé par un emprunt de 100 000 € à taux fixe (1,87 %) sur 20 ans et une subvention de 14 561 € (réserve parlementaire). Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est de 61 980,33 €.

Capacité d'autofinancement (CAF nette) et fonds de roulement

Le tableau ci-dessous souligne l'évolution du fonds de roulement et de la CAF nette qui est positive sauf en 2021 du fait du remboursement de l'avance :

	Capacité d'autofinancement	Fonds de roulement
2019	11 784 €	88 752 €
2020	17 773 €	105 989 €
2021	- 40 977 €	64 282 €
2022	786 €	65 067 €
2023	9 190 €	63 767 €
2024	1 186 €	64 952 €
2025	898 €	64 710 €

2H - Budgets lotissements

La commune Le Mené dispose de 7 lotissements en cours de commercialisation et de 2 projets de nouveaux lotissements. Au 1^{er} janvier 2026, 18 terrains sont disponibles à la vente. Il y a eu 6 ventes en 2025.

LOTISSEMENT LE HAMEAU DES ETOUBLETES (LE GOURAY)

3 terrains restent disponibles à la vente pour une surface de 1 823 m² au prix de 25 € le m². Les travaux de voirie définitive ont été réalisés en 2024 pour un montant de 45 750 € HT. La mise en place d'un éclairage solaire pour 5 876,67 € HT a été réalisée en 2025.

LOTISSEMENT LE HAMEAU DES LANDES (LE GOURAY)

Les études (24 500 €) et travaux d'aménagement (245 000 €) de ce lotissement seront lancées en 2026.

LOTISSEMENT BELLE VUE (LE GOURAY)

Le dernier terrain a été vendu en 2025. Ce lotissement était à l'origine destiné à être une zone artisanale. La vente a été constatée sur le budget principal.

LOTISSEMENT LE HAMEAU DU MENÉ (LE GOURAY)

2 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 858 m² au prix de 25 € le m². Les ventes des terrains sont désormais constatées sur le budget principal. 1 terrain a été vendu en 2025.

LOTISSEMENT DE LA PERRIERE (COLLINEE)

5 terrains sont disponibles à la vente au tarif de 25 € du m² pour une surface de 4 701 m². 1 terrain a été vendu en 2025.

LOTISSEMENT DES AJONCS (SAINT-GILLES-DU-MENÉ)

4 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 1 933 m² au prix de 15 € le m². La voirie définitive n'a pas encore été réalisée. Cette opération a été financée par un emprunt à taux fixe (3,57%) de 120 000 €. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est de 51 000 €. La durée résiduelle de l'emprunt est de 8,5 années.

LOTISSEMENT DES TILLEULS (SAINT-JACUT-DU-MENÉ)

3 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 1 675 m² au prix de 15 € le m². Un terrain a été vendu en 2025. Un autre pourrait l'être en 2026. Les travaux de voirie définitive après la vente des 2 derniers lots sont estimés à 60 000 €.

LOTISSEMENT LE PETIT ROCHER (PLESSALA)

1 terrain est disponible à la vente pour une surface de 851 m² au prix de 25 € le m². Cette opération a été financée par un emprunt de 265 000 € à taux variable (3,17 % au 01/01/2026). Le capital restant dû au 1er janvier 2026 est de 17 666,66 €. La durée résiduelle est d'1 an. Les travaux de voirie définitive ont été réalisés en 2025 pour un montant de 98 312,61 €. 2 terrains ont été vendus en 2025.

LOTISSEMENT LES BOUTONS D'OR (PLESSALA)

Les études (13 500 €) et travaux d'aménagement (137 000 €) de ce lotissement seront lancés en 2026.

En synthèse, Il est prévu pour 2026 /2027 :

- 1 vente potentielle.
- 269 500 € pour les études et travaux d'aménagement du lotissement Le Hameau des Landes.
- 150 500 € pour les études et travaux d'aménagement du lotissement Les boutons d'or.